

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



EURYALE HORIZONS SANTE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Siège Social 9, rue de Milan – 75009 Paris

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Constitutive

L'Assemblée Générale Constitutive de la SCPI EURYALE HORIZONS SANTE se réunira le **jeudi 10 avril 2024 à 9h30**, 9 rue de Milan 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des statuts et nomination de la Société Euryale en qualité de Société de Gestion
- Reprise des actes exécutés pour le compte de la Société en formation
- Autorisation de contracter des emprunts et de procéder à des acquisitions payables à terme
- Nomination du Commissaire aux comptes
- Nomination de l'expert immobilier
- Nomination du dépositaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Il est précisé que les membres fondateurs seront réunis sur première convocation, par voie électronique et lettre ordinaire qui leur sont directement adressés, accompagnés des documents auxquels ces projets se réfèrent.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS**DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du projet de statuts, adopte lesdits statuts, lesquels seront paraphés et signés par chacun des membres fondateurs personnes physiques ou représentants des membres fondateurs personnes morales.

La société Euryale (Société Anonyme dont le siège social est établi à Paris (9ème) – 9 rue de Milan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 518 574 033 RCS PARIS, titulaire de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 1400027 du 22 juillet 2014) est nommée société de gestion de la SCPI pour une durée illimitée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des actes passés pour le compte de la société en formation, décide la reprise de ces actes dont l'état figure en annexe des statuts adoptés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a autorisé la Société de Gestion à faire appel à l'effet de levier pour que la SCPI EURYALE HORIZONS SANTE puisse financer ses investissements, dans la limite maximale de 40 % de la valeur des actifs immobiliers détenus directement ou indirectement par la SCPI en :

- Contractant des emprunts, assumant des dettes, consentant des garanties et sûretés réelles portant sur le patrimoine, dans le cadre des emprunts contractés par la Société
- Procédant à des acquisitions payables à terme.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer la Société Price Waterhouse Coopers en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2031 statuant sur les comptes de 2030.

De même, l'Assemblée Générale décide de nommer la Société XXXXXXXXXXXX en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six ans. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2031 statuant sur les comptes de 2030.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme pour une durée de cinq ans la Société CBRE en qualité d'expert immobilier. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2030 statuant sur les comptes de 2029.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la Société Générale Securities Services en qualité de dépositaire.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement des formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.